

UNION AFRICAINE

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

Addis Abéba, Éthiopie, B.P. : 3243 Tél. : (251-11) 551 7700 Télécopieur: (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ  
560<sup>ème</sup> RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE  
26 NOVEMBRE 2015

PSC/PR/BR.2(DLX)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 560<sup>ème</sup> réunion tenue le 26 novembre 2015, a suivi une communication de la Commission sur le suivi et la mise en œuvre du communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV) adopté lors de sa 455<sup>ème</sup> réunion du Conseil tenue au niveau des chefs d'État et de Gouvernement, à Nairobi, au Kenya, le 2 septembre 2014. Le Conseil a pris note des déclarations faites par les représentants de la France, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, ainsi que par le Secrétariat des Nations unies et l'Union européenne (UE).

Le Conseil a rappelé ses prises de position antérieures sur la question du terrorisme et de l'extrémisme violent en Afrique. Le Conseil a réaffirmé l'importance cruciale du communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV), qui a défini un cadre global de mise en œuvre des instruments africains et internationaux de lutte contre le terrorisme en Afrique.

Le Conseil a réitéré la préoccupation de l'UA face à la gravité de la menace posée par le terrorisme et l'extrémisme violent en différentes parties du Continent, tel qu'illustré par les attentats perpétrés à Bamako, au Mali, à Tunis, en Tunisie, et dans la Péninsule du Sinaï, en Égypte, au cours du mois de novembre 2015, et la poursuite des activités terroristes dans le Bassin du Lac Tchad, en Somalie et en Libye. Le Conseil a noté que ces attaques surviennent dans un contexte marqué par la recrudescence, au niveau mondial, des activités terroristes, avec l'émergence du soi-disant État islamique (EI) et l'élargissement de ses activités à d'autres parties du monde, tel qu'illustré, entre autres, par les attentats terroristes perpétrés à Istanbul, en Turquie, en octobre 2015, et à Beyrouth, au Liban, et à Paris, en France, en novembre 2015.

Le Conseil a noté avec une profonde préoccupation l'expansion, en Afrique, des activités du soi-disant EI, auquel nombre de groupes ont prêté allégeance. À cet égard, le Conseil a noté l'expansion continue des activités de l'EI en Libye et les informations faisant état de flux d'éléments terroristes étrangers vers la Libye en provenance de la Syrie et de l'Iraq, en raison de la pression militaire accrue exercée sur l'EI dans ces deux pays. Le Conseil a souligné que cette situation aura de graves conséquences pour la sécurité et la stabilité sur le continent africain.

Le Conseil a réitéré le rejet total par l'UA de tous les actes de terrorisme et d'extrémisme violent perpétrés, quels qu'en soient les auteurs, le lieu et les motivations. Le Conseil a réitéré la détermination de l'UA à débarrasser l'Afrique du fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent, qu'aucune circonstance ne saurait justifier, notant que le terrorisme ne peut ni ne doit être associé à une religion, une nationalité, une civilisation ou à un groupe particuliers. Le Conseil a exprimé l'entière solidarité de l'UA avec les pays affectés par le terrorisme et les victimes de ce fléau, aussi bien à l'intérieur qu'en dehors du Continent.

Le Conseil a souligné la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre l'extrémisme et les interprétations religieuses obscurantistes qui favorisent la radicalisation et l'intolérance. Le Conseil a noté que ces interprétations, promues par des prêcheurs et autres acteurs étrangers, sont une menace à la sécurité et à la stabilité du Continent et doivent être fermement combattues. Le Conseil a réitéré sa profonde préoccupation face aux informations faisant état de flux financiers provenant de l'extérieur du Continent en appui à des groupes terroristes et extrémistes, et la nécessité d'examiner la question en vue de déterminer l'ampleur du problème et de faire des recommandations sur la meilleure manière d'y faire face.

Le Conseil s'est félicité des mesures prises par la Commission dans le cadre de la mise en œuvre du communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV). À cet égard, le Conseil a relevé l'appui qui continue d'être apporté aux initiatives de coopération sécuritaire au niveau régional.

Le Conseil a noté avec satisfaction la tenue de la première réunion des Ministres de la Défense et des chefs d'État-major des pays membres du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo-saharienne, à Bamako, au Mali, du 2 au 4 septembre 2015, et a appelé à un suivi actif des Conclusions de cette réunion. Le Conseil a, en outre, noté avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre du Processus de Djibouti sur le renforcement de la coopération sécuritaire dans la région de l'Afrique de l'Est, avec l'organisation de la deuxième réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité (CSRS), à Kampala, en Ouganda, les 14 et 15 juillet 2015. Le Conseil attend avec intérêt la tenue de la troisième réunion des CSRS de la région de l'Afrique de l'Est, prévue à Addis Abéba, les 7 et 8 décembre 2015, et la signature, à cette occasion, du Protocole d'Accord sur la création de l'Unité de Fusion et de Liaison pour l'Afrique de l'Est (UFL-AE).

Le Conseil s'est félicité des progrès accomplis par l'Initiative de coopération régionale pour l'Élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (RCI-LRA) dans l'accomplissement de son mandat. Le Conseil s'est également félicité des efforts déployés par les pays membres de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) et le Bénin, à travers la Force multinationale mixte (FMM), afin de neutraliser le groupe terroriste Boko Haram. Le Conseil a félicité la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM) et les Forces de sécurité nationales somaliennes pour leurs efforts continus visant à neutraliser le groupe terroriste Al-Shabaab, qui est affilié à Al Qaeda.

Le Conseil a félicité la Commission pour ses efforts visant à opérationnaliser le Mécanisme africain de coopération en matière de police (AFRIPOL), conformément à la décision EX.CL/Dec.820(XXV), adoptée par le Conseil exécutif lors de sa 25<sup>ème</sup> réunion tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 20 au 24 juin 2014. Le Conseil attend avec intérêt la tenue, à Alger, en Algérie, les 13 et 14 décembre 2015, de la 2<sup>ème</sup> réunion des chefs des services africains de police au cours de laquelle les documents fondateurs d'AFRIPOL, y compris ses statuts, et d'autres documents pertinents, tel que le programme de travail d'AFRIPOL, devraient être adoptés.

Le Conseil a relevé l'appui apporté par la Commission à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme, qui a été approuvée par le 35<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de la SADC, tenu à Gaborone, au Botswana, les 17 et 18 août 2015, ainsi qu'en vue du renforcement des capacités de lutte contre l'extrémisme violent, y compris la décision de créer un Observatoire régional contre l'Extrémisme violent, convenue lors de l'atelier régional organisé par le Centre africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT), en collaboration avec la SADC, à Swakopmund, en Namibie, les 10 et 11 novembre 2015, sur le thème : «La prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme».

Le Conseil s'est félicité du détachement par le Soudan et la Tunisie, à leurs frais, de personnels auprès du CAERT, conformément aux dispositions pertinentes du communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV). Le Conseil a exhorté les autres États membres à examiner favorablement les demandes de détachement qui pourraient être introduites par la Commission.

Le Conseil a noté avec satisfaction les efforts déployés par la Commission en vue d'appuyer les États membres dans le réexamen de leurs législations nationales, sur la base de la Loi modèle africaine sur la lutte contre le terrorisme, entérinée par la Conférence de l'Union lors de sa 17<sup>ème</sup> session ordinaire, tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2011 [décision Assembly/AU/Dec.369(XVII)]. À cet égard, le Conseil a encouragé les États membres à tirer profit de l'assistance que la Commission met à leur disposition

Le Conseil a reconnu que nombre d'aspects du communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV) restent en suspens. Le Conseil a appelé les États membres à accélérer la mise en œuvre de leurs engagements, y compris :

- (i) la signature et la ratification, par les États membres qui ne l'ont pas encore fait, des instruments africains et internationaux pertinents, en particulier le Protocole de 2004 à la Convention de l'OUA de 1999 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme;
- (ii) la mise en œuvre intégrale et effective des instruments africains et internationaux pertinents, en particulier à travers l'adoption des mesures législatives et judiciaires requises, le contrôle des frontières, la répression du financement du terrorisme et la lutte contre le blanchiment d'argent, la prise de dispositions pour empêcher que leurs territoires ne servent de sanctuaires aux groupes terroristes et criminels, l'échange d'informations et de renseignements, la coordination aux niveaux régional, continental et international, ainsi que le renforcement des capacités de leurs organes d'application de la loi et de leurs forces armées;
- (iii) la mise en œuvre du Protocole de 2004 par les États membres qui sont parties à cet instrument, y compris la soumission de rapports annuels au Conseil sur les mesures par eux prises pour combattre et prévenir le terrorisme et la notification de toutes les activités terroristes sur leurs territoires dès qu'elles surviennent;
- (iv) la désignation par les États membres qui ne l'ont pas encore fait de Points focaux nationaux pour assurer la liaison et la coordination avec le CAERT; et
- (v) la mise à disposition par les États membres d'un appui financier pour la mise en œuvre des instruments de l'UA dans la lutte contre le terrorisme, conformément au principe énoncé de l'appropriation et du *leadership* africains des initiatives de paix et de sécurité sur le Continent.

Le Conseil a demandé à la Commission d'accélérer la mise en œuvre des tâches à elle confiées aux termes du communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV), avec un accent particulier sur l'évaluation de l'état de mise en œuvre du Plan d'action de 2002 sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, la tenue d'une réunion de haut niveau des États membres sur la question du financement du terrorisme, réunion que l'Algérie a offert d'abriter, et l'élaboration d'un mandat d'arrêt africain contre les personnes accusées ou reconnues coupables d'actes terroristes. Le Conseil s'est, à cet égard, félicité des consultations que la Commission a entreprises, y compris avec une délégation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de l'Association internationale des Procureurs et Poursuivants francophones (AIPPF), à Addis Abéba, du 9 au 12 novembre 2015.

Le Conseil a souligné l'importance que revêt le développement d'un partenariat solide avec le reste de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. À cet égard, le Conseil a réitéré le rôle clé du Forum consultatif annuel avec les partenaires internationaux, prévu par le communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV), pour harmoniser les stratégies existantes et faciliter et promouvoir une coordination et une collaboration orientées vers l'action, ainsi que pour mobiliser davantage d'appui aux efforts africains de lutte contre le terrorisme, y compris la facilitation de l'acquisition des technologies nécessaires. Le Conseil attend avec intérêt la tenue envisagée du deuxième Forum consultatif à Addis Abéba, et a prié la Commission d'élargir la composition du Forum et d'impliquer tous les parties prenantes internationales concernées.

Le Conseil a rappelé que, dans son communiqué PSC/AHG/COMM.(CDLV), il s'était félicité de la contribution généreuse d'un montant de 10 millions de dollars américains faite par l'Arabie saoudite, telle qu'annoncée par le Secrétaire général de l'Organisation de la Coopération islamique (OCI), afin d'appuyer les efforts de l'UA de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent et de renforcer le partenariat UA-OCI. Le Conseil a noté la signature, en avril 2015, du Protocole d'accord entre la Commission de l'UA et le Secrétariat général de l'OCI sur l'utilisation de cette contribution, et forme l'espoir du décaissement de ce montant sans autre délai supplémentaire conformément à l'engagement pris.

Le Conseil a demandé à la Commission d'assurer le suivi effectif des dispositions pertinentes du présent communiqué de presse et de lui faire rapport sur les mesures prises et les difficultés rencontrées.